

# AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

---

## MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 DU PLUi de Dronne et Belle

### **Objet de la mise à disposition**

En application des dispositions de la délibération communautaire n°2022/03/46 datée du 20 mars 2025, il est mis à disposition du public le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Celui-ci porte sur la **correction d'une erreur matérielle**.

### **Durée de la mise à disposition**

La mise à disposition est organisée sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle pour une durée de 31 jours consécutifs,

**du 30 mai 2024 à 9H00 au 29 juin 2025 à 17H00.**

### **Consultation des dossiers et dépôt des observations**

Durant la période de mise à disposition, la totalité du dossier sera consultable :

- en support numérique sur le site Internet de la communauté de communes Dronne et Belle : <https://dronneetbelle.fr/Enquetes-et-consultations.html> ;
- en support papier, au siège de la Communauté de communes Dronne et Belle, pendant les heures d'ouvertures habituelles de la collectivité.

Toute personne pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de mise à disposition, soit :

- dans le registre papier, mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la collectivité ;
- par courrier postal, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Communauté de communes Dronne et Belle / 139, rue d'Hippocrate / ZAE Pierre Levée / 24310 Brantôme-en-Périgord ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [consultationpublique@dronneetbelle.fr](mailto:consultationpublique@dronneetbelle.fr)

### **Suite de la mise à disposition**

A l'issue de la mise à disposition, le Conseil communautaire, après en avoir tiré le bilan, approuvera le projet de modification simplifiée n°2, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises.